



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'O.S.C.E.

**Déclaration de SE M. François Alabrune, représentant permanent,  
à la 42<sup>ème</sup> session conjointe  
du Conseil Permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité  
10 mars 2010**

Madame la Présidente du Forum,  
Monsieur le Président du Conseil permanent,

Permettez-moi à titre liminaire de préciser que la France souscrit pleinement à la déclaration faite par la représentante permanente de l'Espagne au nom de l'Union européenne, à laquelle j'aimerais faire en complément à titre national les commentaires suivants.

Permettez-moi de vous remercier d'avoir organisé cette session conjointe du Conseil Permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui est particulièrement bienvenue dans le contexte de nos débats dans le cadre du Processus de Corfou. La réunion d'aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans la séquence qui a été lancée le 23 février dernier et elle a toute sa place dans la réflexion d'ensemble que nous avons lancée depuis l'automne dernier sur le rôle que nous souhaitons conférer à notre Organisation dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits.

Je souhaiterais aussi remercier tout particulièrement l'ambassadeur Salber pour son intervention très riche et qui nous invite tous à la réflexion et à l'action. Les propositions qu'il vient de nous présenter permettront sans conteste de continuer à alimenter nos échanges sur les moyens de renforcer l'efficacité de l'OSCE dans l'une de ses missions premières, la prévention et à la résolution des crises. Elles complètent utilement les idées qu'il avait déjà exposées le 20 octobre dernier et méritent à cet égard toute notre considération. Elles font largement écho aux propositions que la France et 9 de ses partenaires de l'Union européenne ont diffusées il y a deux semaines sous la référence PC.DEL/90/10. Elles font aussi écho à des propositions faites par d'autres Etats participants. Différentes idées présentées le 23 février sont complémentaires et constituent une base riche pour faire avancer nos débats et atteindre un consensus.

Notre Organisation nourrit à juste titre de grandes ambitions dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits. Nous avons assisté au début des années 1990 à un foisonnement d'initiatives qui ne s'est malheureusement pas nécessairement accompagné d'une réflexion aussi ambitieuse sur nos structures et sur nos procédures. C'est la raison pour laquelle

l'expression utilisée par l'ambassadeur Salber « cimenting » est particulièrement bienvenue à ce stade de nos échanges.

Le travail que nous avons engagé depuis l'automne dernier, avec en toile de fond des situations concrètes comme le conflit en Géorgie en 2008, n'a qu'un seul objectif, celui d'améliorer la réponse de l'OSCE à tous les stades du cycle entier d'une crise, depuis la phase d'alerte précoce jusqu'à la réhabilitation post-conflit. Ceci ne relève pas uniquement d'un débat conceptuel pour lequel il suffirait d'identifier de grands principes, mais comme l'ambassadeur Salber l'a très justement souligné, nous devons appréhender la prévention et la résolution des conflits à travers la mise en œuvre de mesures pratiques et concrètes en ayant conscience d'un engagement politique fort.

La proposition de l'ambassadeur Salber de mettre au point un aide-mémoire générique qui nous permette d'identifier parmi les mécanismes et procédures en vigueur les instruments les plus appropriés pour répondre aux différentes phases du cycle des crises procède sans aucun doute de la nécessité de tirer un meilleur profit de notre boîte à outils. Cette suggestion rejoint d'ailleurs notre proposition de mener à bien une revue des mécanismes et procédures en vigueur. Cet exercice doit être l'occasion de conduire un examen sincère des outils à notre disposition, avec pour objectif de faire apparaître les atouts mais aussi les faiblesses de ces outils, et d'en tirer les conclusions adéquates pour apporter à l'action de l'OSCE sa valeur ajoutée. Cela concerne en particulier les instruments politico-militaires et les mesures de confiance et de sécurité. A cet égard, j'ai relevé la question provocante lancée par l'Ambassadeur Salber au sujet du régime FCE, dont la paralysie persistante ne devrait pas nous laisser indifférents et dont la réactivation pourrait figurer à l'agenda d'un possible sommet cette année.

L'examen des outils dont nous disposons devrait ainsi conduire à la fois à préciser ou redéfinir le niveau d'ambition qui devrait être celui de l'OSCE dans ce domaine, mais aussi à proposer des améliorations aux méthodes de travail et au fonctionnement de nos structures. Il me semble indispensable que le Secrétariat et, à travers lui, le Centre de prévention des conflits soient mieux et plus vite informés des signes avant-coureurs d'une crise et qu'ils puissent en faire plus facilement rapport aux Etats participants. Cela suppose qu'ils soient équipés des capacités d'analyse correspondantes.

En outre, je vois pour ma part tout le mérite de l'approche séquentielle envisagée par l'ambassadeur Salber. A chaque étape du cycle d'une crise devrait en effet pouvoir correspondre une réponse la plus immédiate et appropriée possible. Face à une situation donnée, nous devrions pouvoir réagir immédiatement. Personne ne peut contester que nos hésitations à activer nos mécanismes et procédures ont été jusqu'à présent préjudiciables à notre action. Cette question renvoie également à cette compréhension commune que nous devons avoir de nos mécanismes et que l'ambassadeur Salber a fort justement marquée il y a quelques minutes dans son propos.

Chers collègues,

Nous sommes à une étape cruciale de nos débats sur la prévention et la résolution des conflits. Pour parvenir à des résultats tangibles, notre travail doit désormais entrer dans une phase concrète. Nous devons veiller à être le plus pragmatique possible. Comme l'a indiqué notre collègue finlandais le 23 février dernier, nous ne cherchons pas à révolutionner les dispositifs en vigueur mais bien à les faire évoluer et à en faire un meilleur usage, dans un sens qui permette à

l'Organisation de jouer un rôle en parfaite adéquation avec ses missions premières et conformément aux attentes de nos autorités et de nos peuples.

Nous encourageons vivement tous les Etats participants à contribuer de bonne foi à cette tâche qui doit être un processus ouvert, transparent et flexible. La France entend pour sa part y contribuer de manière active en appui des initiatives prises par le coordinateur hongrois, que nous soutenons dans sa tâche.

Je vous remercie de votre attention.